

Contrôle en cours de formation et examen ponctuel EPS
BAC enseignement général et technologique

Enseignement obligatoire

- ⇒ **Art 5** : Le CCF porte sur 3 épreuves au cours de l'année de terminale
Ensemble de 3 épreuves à présenter au élève en début d'année ; APSA de nature différentes .
Pour chaque ensemble au moins 2 épreuves de la liste nationale une possible de la liste académique (4 épreuves maxi) . 1 au moins sur les 3 met en jeu une **pratique collective**
- ⇒ **Art 7** : Une équipe de **2 examinateurs** , dont l'un est nécessairement enseignant du groupe , procède à la notation selon le calendrier prévu et les exigences fixées par les fiches .
Au moins 30 heures durant la scolarité : **Epreuve /20 Moyenne de 3 épreuves** .
- ⇒ **Art9** : Projet annuel de protocole d'évaluation (présenté aux élèves) précise :
 - L'ensemble des épreuves proposées aux élèves
 - Calendrier des contrôles
 Une commission académique d'harmonisation pour validation . Puis document adressé pour information au CA de l'EPLE .
Composition de la commission acad. : présidée par recteur ou son représentant , les IA IPR EPS et au moins 8 enseignants d'EPS dont des professeurs coordonnateurs .
- ⇒ **Art10** : Harmonisation des notes par la commission . Cette dernière dresse le compte rendu de chaque session et la transmet à la commission nationale qui publie un rapport annuel .
- ⇒ **Art11** : Contrôle ponctuel sur 2 épreuves l'une au moins des 2 épreuves est choisie dans la liste nationale .

Enseignement de complément

- ⇒ **Art13** : Le CCF de l'enseignement de complément comportera 2 épreuves :
 - La première porte sur une activité de « **diversification et application** » différente si possible de l'enseignement commun .
 - Exigences : référentiel national des épreuves obligatoires
 - La deuxième porte sur la **spécialisation** avec la performance prise en compte pour 70% de la note
 - Niveau d'exigence pour au moins 60 Heures
 + Entretien à partir d'un dossier sur sujet choisi par le candidat ; on prend en compte :
 - La capacité à réfléchir sur sa pratique
 - Et à l'éclairer par des connaissances
 Epreuve notée par **2 examinateurs** dont l'un est l'enseignant du groupe . **Note:/20 Coef 2**
- Les modalités d'évaluation propres à l'enseignement de complément constituent un volet du protocole d'évaluation de l'EPS : commission académique .

Enseignement facultatif

- ⇒ **Art15** : Le candidat est évalué dans une épreuve portant soit sur une activité déjà programmée dans l'enseignement commun , soit une nouvelle activité .
 - Niveau d'exigence pour au moins 60 heures
 - Prestation 75% de la note
 - Entretien 25%
 Epreuve notée par **2 examinateurs** dont l'un est l'enseignant du groupe . **Note:/20**
- ⇒ **Art17** : Contrôle ponctuel terminal de l'enseignement facultatif s'effectue sur une épreuve correspondant à une activité figurant sur une liste académique
 - Prestation 75% de la note
 - Entretien 25%